

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.

SOMMAIRE

Page 1 :

- ◇ Edito , sommaire,
mémento

Pages 2 à 4 :

- ◇ Actualités Nationales : Brèves de l'hiver.

Page 5 :

- ◇ Infos nationales APF

Pages 6 à 10 :

- ◇ Infos territoriales et diverses : Portrait d'une militante, MDPH / MDA, Polyhandicap,

Pages 11 à 19 :

- ◇ Infos DD35 :
- CR AD 2015 : déroulement, réorganisation des Délégations, Bilan opérations ressources, Axes de travail des Groupes,
- Les APEA de Redon
- Les RV d'acteurs,
- Activités et Loisirs, programme journées découvertes, ateliers, agenda...

Pages 20 et 21 :

- ◇ Journées Découvertes : Musée du cidre.

Page 22 :

- ◇ Sports, loisirs et Culture

Page 23 et 24 :

- ◇ Page jeux
- ◇ Infos pratiques.



Association des Paralysés de France



Édito



Chers(ères) ami(e)s, chers (ères) adhérent(e)s,

Tout d'abord, au nom de toute l'équipe du Conseil Départemental ainsi que des salariés de la Délégation, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2016 !

Je tiens aussi à remercier chacun à plusieurs titres : pour la mobilisation déployée à travers les pétitions mises en ligne sur Internet par notre siège ; pour votre vigilance sur la modification du statut des MDPH ; pour votre implication, tout au long de l'année, dans les différentes manifestations et opérations menées par la Délégation pour, de manière générale, défendre les droits des personnes en situation de handicap.

Votre investissement n'a pas été vain : le gouvernement est revenu sur son projet de modifier le montant de l'AAH rassurant, de ce fait, les personnes directement impactées par cette mesure ; les opérations ressources ont été, une nouvelle fois, fructueuses, permettant ainsi la poursuite de nos activités (voir plus loin dans ce bulletin).

Le dernier trimestre de l'année 2015 a été riche en événements auxquels bon nombre d'entre vous a participé et que vous retrouverez également dans ce bulletin : les braderies, les paquets-cadeaux, la charte régionale pour l'accès aux soins, la conférence-débat « polyhandicap », l'animation « libre-pesée », l'Assemblée Départementale...

Je n'oublie pas, non plus, la grande mobilisation des Groupes Relais, en particulier, dans les opérations ressources et les actions de sensibilisation ainsi que celle du Groupe Initiative avec, notamment, la publication du baromètre départemental de l'accessibilité.

Enfin, la mise en place du nouveau Conseil APF de Département (CAPFD) me donne l'occasion de remercier chaleureusement Gwenaëlle Chevalier et Jean-Yves Le Houëzec, ainsi que tous les membres de l'ancien Conseil pour toutes les missions accomplies.

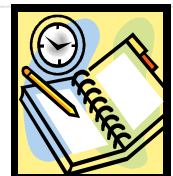
Faire vivre la Délégation, c'est continuer à se mobiliser ensemble : notre combat se poursuit !

Sandrine Baot, Représentante du Conseil A.P.F. de Département.

Ne manquez pas :

- ◆ Le CR de l'AD 2015 (p.11 et suiv.)
- ◆ Polyhandicapés ou « les bannis de la République » (p.9 et 10)
- ◆ Les programmes d'activités et loisirs (p.18 et 19).

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation:
<http://www.apf35.com/>





POLITIQUE DU HANDICAP

Convention ONU : lors de la journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre dernier, la France a appelé, par la voix de son Ministre des Affaires Étrangères, à la ratification universelle de la convention relative aux droits des personnes handicapées. Le Ministre a affirmé que la France était résolument engagée en faveur des droits et de la dignité des personnes handicapées, ainsi que contre toute forme de discrimination à leur égard. Au-delà de cette proclamation, le rapport de suivi de la mise en œuvre de cette convention, n'a toujours pas été publié par le gouvernement alors qu'elle était annoncée, en décembre 2014, par le Président de la République, lors de la Conférence Nationale du Handicap.

Violences faites aux femmes : fin novembre, la Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) a chargé un groupe de travail de dresser un état des lieux des violences faites aux femmes en situation de handicap pour identifier des besoins, initier des actions et mettre en place des mesures de prévention et de protection spécifiques. Cette étude permettrait de vérifier un rapport qui affirme que 80% des femmes handicapées seraient victimes de violences, sans que le champ d'investigation de ce rapport n'ait pu être déterminé.

FINANCES RESSOURCES

PLF 2016 : le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2016 prévoit d'instaurer un mécanisme d'indexation automatique des prestations sociales, dont l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac. Elles ne seront alors revalorisées qu'une seule fois par an, le 1^{er} avril. Une centaine d'emplois sera également supprimée dans les Agences Régionales de Santé en cours de restructuration dans le cadre de la fusion des régions. Les crédits consacrés à l'action en faveur des personnes handicapées sont en baisse par rapport au PLF alors qu'ils couvrent l'AAH, mais aussi le fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et l'action contre

la maltraitance. On ne connaît pas encore quelles actions font l'objet de financements réduits (- 3 M€). Toutefois, sous la pression des associations, dont l'APF, le gouvernement a retiré la mesure qui prévoyait de prendre en compte, pour le calcul de l'AAH, les intérêts perçus sur les livrets d'épargne.



Un congé indemnifié pour les aidants familiaux : le Comité Inter-Associatif des Aidants Familiaux (CIAAF), dont fait partie l'APF, a demandé, à l'occasion de la journée des aidants familiaux le 6 octobre dernier, l'institution d'un congé indemnifié pour tous les aidants familiaux. Sur les 8,3 millions d'aidants familiaux, 4 millions sont en activité et une grande majorité rencontre d'importantes difficultés pour concilier vie familiale et professionnelle. Le Code du Travail prévoit 3 congés permettant de suspendre ou de réduire, temporairement, l'activité professionnelle pour s'occuper d'un proche, mais, pour le CIAAF, ceux-ci sont trop restrictifs, peu flexibles et ne répondent pas aux besoins. Le collectif propose à la place la création d'un congé unique : le congé de présence familiale pour accompagner une personne dépendante quelle que soit la cause de la perte d'autonomie, de la situation de handicap, de la maladie et l'âge de la personne aidée. Ce congé comprendrait le versement d'une indemnité équivalente à l'allocation journalière de présence parentale, pour une durée de 3 ans, fractionnable sur l'ensemble de la carrière, avec maintien des droits à la retraite sans condition de ressources.

Tous aidants un jour : Comment aider nos proches au quotidien ? C'était le thème de la conférence-débat, organisée le 10 juin 2015 à Rennes par les représentants des usagers de la Conférence de Territoire Santé N°5. Une synthèse des débats et des préconisations a été publiée dans un fascicule de 34 p. consultable à la Délégation ou sur le site : <http://www.apf35.com/aidants.php>.



FINANCES – RESSOURCES (suite)

Points d'alerte sur la PCH : l'APF attire l'attention des bénéficiaires de la PC (Prestation de Compensation) sur 4 points critiques :

- ◇ La déduction, a posteriori et non légale, du plan d'aide humaine, de temps dédiés à l'accomplissement de soins infirmiers ;
- ◇ L'articulation de la Prestation de Compensation (PC) et de la Majoration Tierce Personne (MTP), avec des décisions de justice non satisfaisantes ;
- ◇ La révision à la baisse des plans d'aide humaine lors du renouvellement du droit ;
- ◇ Le versement parfois « imposé » de la PC directement au service d'aide humaine et le financement de la PC par CESU (Chèque Emploi Service Universel).

EMPLOI RETRAITE



Emploi : Défendre sa place !

C'est le titre du magazine Faire Face de nov./déc. 2015 (n°740). Maladie, accident, évolution du handicap... : lorsqu'un

changement survient, il a très souvent des conséquences sur l'emploi et l'activité professionnelle. Quand et comment en informer son employeur ? Quels dispositifs solliciter pour conserver son emploi ? Faire Face, le bimestriel pour mieux vivre le handicap moteur, consacre le dossier de ce numéro au maintien dans l'emploi. Parce que pour conserver leur travail, se former, ou changer de voie, les salariés handicapés peuvent s'appuyer sur un cadre réglementaire, des experts à leur service et des dispositifs financiers. Site : <http://www.faire-face.fr/boutique/magazine/emploi-defendre-sa-place-magazine-faire-face-novdec-2015-n740/>

Retraite anticipée étendue ? Fin septembre, le gouvernement a prévu d'étendre le droit à une retraite anticipée aux travailleurs handicapés dont la reconnaissance du handicap par leur Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a été tardive, au moyen de pièces justificatives mobilisables, pour établir les droits à retraite et justifier du taux d'incapacité requis et grâce aussi à un « mécanisme encadré de présomption » de cer-

taines périodes d'activités du passé, exercées en situation de handicap. Depuis le 1^{er} janvier, la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ne permet plus de bénéficier du droit à la retraite dès 55 ans ; il faut désormais justifier d'un taux d'invalidité de 50% au moins pendant l'ensemble de la période d'activité professionnelle.



La loi Macron assouplit l'obligation d'emploi :

les entreprises de plus de 20 salariés ont une obligation d'emploi de travailleurs handicapés dont l'effectif doit représenter 6 % du nombre total de salariés. La loi Macron introduit de nouvelles dispositions pour permettre aux entreprises de remplir cette obligation. Il s'agit notamment de l'accueil en stage non rémunéré de personnes handicapées : élèves de l'enseignement général en stage de découverte ou adultes en période de mise en situation en milieu

professionnel pourront ainsi être décomptés de l'obligation de 6 % (jusqu'à une hauteur maximum de 2 %).

<http://info-emploi.apf.asso.fr/loi-macron-obligation-emploi-de-travailleurs-handicapes-ce-qui-change/>



Convention AGEFIPH / APF 2015/2018 :

L'APF et l'AGEFIPH (Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées) ont conclu, en septembre dernier, une convention nationale pluriannuelle dans le but de promouvoir une culture commune relative à l'emploi en milieu ordinaire dans le secteur privé des personnes en situation de handicap. Visant à mobiliser le réseau APF, cette convention ouvre deux chantiers essentiels : la constitution d'un réseau interne formé (200 personnes) et le développement de supports et d'outils de sensibilisation et de rapprochement de l'emploi.

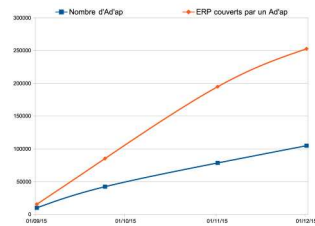




ACCESSIBILITE

Suite de la loi Macron - Accessibilité des autocars : la réforme des gares et arrêts routiers prévoit un maillage de gares et points d'arrêts gérés par les collectivités locales et des opérateurs privés, existants ou à créer en utilisant notamment des aires de services sur autoroute. D'autre part, un décret, publié fin septembre, établit l'obligation d'utiliser des véhicules accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite lors de la création ou de l'extension de services librement organisés. Les autocars inaccessibles actuellement utilisés peuvent donc continuer à circuler sur les lignes concernées par la loi « Macron », l'obligation d'accessibilité n'étant imposée que lors du renouvellement du parc roulant.

Dépôt des Ad'Ap : 42 373 Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) ont été déposés en préfecture à la date du 24 septembre 2015, trois jours avant l'expiration du délai légal. Ils concernent 85 310 Etablissements Recevant du Public (ERP), dont le nombre global est estimé à près de deux millions. La Corse du Sud est lanterne rouge avec 33 Ad'Ap déposés, juste derrière la Guyane (44 Ad'Ap). A l'opposé, la Loire-Atlantique s'est particulièrement mobilisée, avec 1 695 Ad'Ap, précédant le Rhône (1 419 Ad'Ap). L'Ille et Vilaine n'est pas un bon élève avec seulement 165 Ad'Ap déposés.



Les autres départements bretons ont fait mieux : Côtes d'Armor (503), Finistère (1 235), Morbihan (1 350).

INSTITUTIONS

ESAT financés par l'Assurance Maladie : le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2016 prévoit de transférer à l'Assurance Maladie le financement du fonctionnement des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) actuellement assuré par le budget de l'Etat. Ce transfert de charges a pour but d'unifier le financement de l'ensemble des établissements médico-sociaux et de rationaliser les dépenses tout en améliorant l'accès au milieu ordinaire de travail dans le cadre de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclus entre les organismes gestionnaires et les Agences Régionales

de Santé (ARS). La rétribution au prix de journée par personne accueillie est remplacée par une dotation globale de financement. Les travailleurs handicapés mis en situation en ESAT seront couverts par l'Assurance Maladie en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP).

Institutions - Exil belge freiné : l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais a arrêté de conventionner de nouvelles places dans des établissements d'hébergements en Belgique pour accueillir des Français handicapés sans solution nationale. De nombreux dossiers ont été refusés lors de cette rentrée, les demandeurs sont désormais placés sur liste d'attente et les crédits (dont 15 M€ supplémentaires) doivent être réaffectés à la création de places en France, à proximité normalement des demandeurs, et au financement des interventions à domicile ou de renfort de personnels dans les établissements médico-sociaux, dans le cadre du plan d'accompagnement global (PAG). 6 600 jeunes et adultes handicapés Français sont hébergés à temps plein dans des établissements conventionnés belges, auxquels s'ajoutent 900 frontaliers en accueil de jour, soit un total de 7 500 exilés en Belgique. Les crédits du budget de l'Etat ne permettent, toutefois, pas d'envisager un plan de retour en France de ces exilés. Cependant, s'il n'y aura plus de départs contraints pour la Belgique, les personnes exprimant explicitement le souhait d'être accueilli dans des structures belges pourront continuer de bénéficier de financements par les Conseils Départementaux.

SANTE

Brochures d'informations adaptées : l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) a publié, mi-novembre, 3 brochures « Pour comprendre », téléchargeables, aux informations essentielles faciles à lire, illustrées et simples à comprendre, destinées notamment aux personnes handicapées. Elles abordent l'arrêt du tabac, le VIH Sida et les dangers du monoxyde de carbone. L'INPES accompagne ces publications d'un espace web d'informations simplifiées sur la nutrition, la vie affective et sexuelle, le tabac, le VIH, la vaccination, la canicule, le monoxyde de carbone, les handicaps.





Formations du CeRHeS : le CeRHeS (Centre Ressources Handicaps et Sexualités), dont l'APF est membre, a pour objectif principal d'agir en faveur de la promotion de la santé sexuelle des personnes en

situation de handicap. C'est un espace ressource qui assure des missions de formations et de sensibilisation destinées aux professionnels. Il dispose d'un centre documentaire, mais il peut également accompagner des personnes en situation de handicap et leur entourage. Dans le cadre de ses missions le CeRHeS organise 6 jours de formation pour l'animation de groupes d'expression autour de la vie affective et sexuelle auprès de personnes en situation de handicap les 10, 11, 12 mai et 28, 29 et 30 juin 2016 à Lyon. Cette formation est destinée aux professionnels de l'accompagnement et du soin ainsi qu'aux bénévoles. Infos complémentaires sur le site www.cerhes.org.

Livret d'accueil du groupe PULSE : le groupe PULSE « Participation Usagers Loi Structures Etablissements » a pour but d'améliorer la participation des usagers en difficulté de communication dans les établissements et services médico-sociaux de l'APF. Le groupe vient d'éditer une proposition de livret d'accueil traduit en communication adaptée avec une version modifiable pour être adaptée à la structure concernée. Le livret est téléchargeable sur le réseau APF.

Le site www.cestbonesprit.fr, une nouvelle opportunité de collecte : cette plateforme est un site de vente entre particuliers comme leboncoin.fr, mais sur lequel le vendeur reverse une partie ou tout l'argent de sa vente à une association. Depuis septembre 2015, l'APF fait partie des associations qui peuvent bénéficier de ces dons... Participez aussi à ce dispositif d'achat-vente solidaire en ligne au profit de l'APF et devenez acteurs en vendant ou en achetant sur cette plateforme !



GN Parents handis : le groupe parents en situation de handicap est composé de parents élus par les adhérents de chaque région. Ils représentent les parents en situation de handicap moteur. Ils siègent en conseil de région et participent pour une part à la Commission Nationale de Politique de la Famille (CNPF). Leurs objectifs : **vaincre** les obstacles de la vie quotidienne, **informer** les différents partenaires impliqués dans la parentalité, les soins ou le suivi, **valoriser** le rôle de parents, de la maternité et de la place de l'enfant, **rencontrer** les autres pour rompre l'isolement, exposer ses problèmes et trouver ensemble des solutions et **échanger** leurs expériences. Site internet : <http://parentsh.blogspot.apf.asso.fr/>. Référent régional : Agnès Bourdon.



GIN Prison et Handicap : ce nouveau groupe a tenu sa 1^{ère} réunion le 6 octobre dernier et a défini ses axes de travail : s'informer sur le milieu carcéral : base documentaire, rencontres... ; faire connaître l'initiative de l'APF : dépliant APF/Ban Public, contacts... ; élaborer un plan d'actions politiques : plaidoyer, conventions... ; mobiliser le réseau : lettres d'informations, interventions, accompagnements...

La fête du sourire 2016 : elle se déroulera du 21 au 29 mai 2016. Ce rendez-vous annuel est l'occasion de faire connaître l'APF et de collecter des financements pour nos projets.



PORTRAIT D'UNE MILITANTE : GISELE GUEMENE



Lors de notre visite aux APEA de Redon (appartements de préparation à l'autonomie, gérés par l'APF), le 28 mai dernier, nous avons fait la connaissance de Gisèle GUÉMÉNÉ. Cette jeune dame pétillante de 85 ans est née, comme son nom l'indique, à Guéméné Penfao près de Redon.

Sa scolarité : « Je veux aller à l'école... C'est ce parcours difficile qui m'a forgé »

Gisèle a contracté la polio, elle n'avait que 3 mois. Elle n'a commencé à aller à l'école qu'à l'âge de 9 ans car, comme elle l'explique : « les directrices d'école m'ont refusée catégoriquement, elles ne voulaient pas de moi en raison de mon handicap ». Ses parents habitaient à 3 kms du bourg et les premières années, elle garde un souvenir encore douloureux d'avoir dû se déplacer à l'école en poussette, aidée de ses sœurs. Elle devra se contenter de regarder ses petites camarades dans la cour, « j'ai passé mes récréations et mes weekends à étudier ». Après l'obtention de son certificat d'études, elle a poursuivi ses études de CAP « sténo/dactylo » à Redon. Ses parents ne pouvaient pas l'aider financièrement, c'est une assistante sociale qui lui a trouvé une chambre au dispensaire. Elle a dû faire une heure de marche à pied, aidée de ses cannes, pour se rendre en cours, par tous les temps... « Je tombais souvent, mais je me relevais ». Elle obtiendra son CAP à 18 ans.

L'emploi : « J'ai commencé à vivre lorsque j'ai commencé à travailler ! »

En mars 1950, elle est recrutée comme secrétaire aux usines Garnier de Redon. Elle a tout juste 20 ans et elle y restera jusqu'en 1979, lorsque l'usine a fermé. « Au départ, quand je suis arrivée, j'avais peur du regard des autres mais grâce au travail je n'avais plus aucun complexe vis-à-vis des collègues ». Elle se souvient d'avoir apporté sa première paye à ses parents qui avaient des difficultés financières (famille nombreuse). Après son licenciement, un emploi au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) lui est rapidement proposé, poste qu'elle accepte bien que le salaire soit très inférieur aux allocations chômage qu'elle percevait. Le corps fatigué, elle quittera son poste en 1986 pour se consacrer à diverses actions auprès des personnes handicapées.

« J'ai eu la chance de travailler et j'ai pu être un exemple pour d'autres qui souhaitaient travailler et devenir autonomes ». Elle a ainsi facilité l'emploi de travailleurs handicapés en allant convaincre employeurs, bailleurs de logement... « Je me suis heurtée à pas mal de réticences, un véritable parcours du combattant. »

Ses débuts à l'APF : « il y avait une telle solidarité »

Gisèle a connu l'APF par l'intermédiaire d'une assistante sociale mais, reconnaît-elle, « ça remonte à la nuit des temps ! ». En 1960, elle rencontre Guillaume d'Achon, « un homme formidable », Melle Turkety et d'autres pionniers de la Délégation. « Après mon travail à 18h, je prenais le train pour Rennes, j'assistais aux réunions, je prenais un hôtel à Rennes, près de la gare, et je rembauchais au travail le matin (à Redon) ».

Devenue correspondante APF sur le Pays de Redon (1960-1980), elle se souvient d'avoir organisé des réunions mensuelles où « les chauffeurs allaient chercher les adhérents à 20 kms à la ronde. J'étais très heureuse de cette équipe de bénévoles, de voir autant de générosité, d'autant plus que les rencontres avaient lieu le dimanche après-midi ».

Son militantisme : « Je n'ai pas envié les valides car j'ai eu un caractère de battante »

Gisèle a beaucoup œuvré pour aider les enfants et adultes isolés dans les campagnes, à l'image de ce qu'elle avait vécu elle-même. « Je m'en suis sortie, je suis allée à la rencontre des personnes handicapées qui n'ont pas eu la même chance que moi ».

En 1964, elle participe à l'ouverture du centre de vacances pour adultes handicapés à Pornichet où elle organise des séjours de vacances pendant 31 ans. Au démarrage, c'était rudimentaire, « heureusement qu'il n'y avait pas de commissions de sécurité à l'époque ! »

INFOS TERRITORIALES ET DIVERSES

PORTRAIT D'UNE MILITANTE : GISELE GUEMENE (suite)

Gisèle et son équipe ont organisé aussi des séjours en Hollande, en Espagne, en Angleterre... et garde, dans ses plus beaux souvenirs, la folle équipée avec 15 adultes en fauteuil et pas moins de 60 bénévoles pour atteindre la 300^{ème} marche du Mont Saint Michel.

Pendant tout ce temps, elle a fait des démarches pour l'accessibilité des lieux publics. Elle se souvient d'avoir obtenu de la municipalité de Redon « la mise en place de plans inclinés à la Sécurité Sociale, au Centre des Impôts, etc. après avoir envoyé des photos à tous les élus. »

En 1980, Gisèle décide de monter sa propre association « Association des handicapés physiques adultes du Pays de Redon » et de quitter l'APF. La raison était de pouvoir récupérer plus facilement des fonds pour financer l'aménagement de logements accessibles et de répondre aux besoins locaux.

Son bilan : « J'ai vraiment été heureuse... Je souhaite de tout cœur que les jeunes se battent et surtout ne baissent pas les bras »

Gisèle ne cache pas sa fatigue sans laquelle, elle continuerait de participer aux réunions diverses, entre autres celles du Conseil Municipal où elle a eu la chance de siéger durant

un mandat. « J'aimerais avoir 20 années de moins pour poursuivre. J'ai mené ma carcasse jusqu'au bout ! ». « Si on a réussi tout cela, c'est grâce à l'engagement des bénévoles, ils sont la clé ». Elle regarde sa vie de militante et dit avoir « été vraiment heureuse, j'ai toujours chanté "la vie est belle..." ».

Gisèle, qui continue d'animer une réunion hebdomadaire sur Redon, se réjouit des récentes rencontres avec un groupe APF venu sur place (groupe relais initié par la Délégation). « Est-ce que les jeunes sont capables de réaliser notre combat ? Je demande aux jeunes de prendre le relais, interpellez les maires, les élus... Je veux dire aux jeunes : battez-vous ! ».

Gisèle aspire toujours à ce que les personnes handicapées « réalisent pleinement leurs potentiels, qu'ils prennent leur autonomie et vivent comme les autres ». Elle nous donne l'image d'une Dame digne, toujours étincelante d'avoir su « donner une richesse à soi-même et aux autres ». Elle dit n'avoir été que le « moteur » de cet engagement, « une mission passionnante ».



AUTRES INFOS TERRITORIALES

SAMS APF 35

Le SAMS APF, déménage ! Le SAMS, actuellement installé dans des locaux provisoires au 1 rue Jean Coquelin va s'installer de façon définitive dans de nouveaux locaux flambants neufs. Le déménagement est prévu au mois de février (date à confirmer). Le service va rester dans le sud de Rennes ; sa nouvelle adresse : 12 ter avenue de Pologne, 35200 RENNES - station de métro « le Blosne ». Tél. inchangé : 02.99.84.26.60 ; Courriel : sams.rennes@apf.asso.fr ; Site internet : www.samsapf35.fr.

Les 2èmes rencontres « Changez la ville » ont eu lieu le 22 octobre dernier à Rennes Villejean. 3 ateliers ont travaillé autour de 3 thèmes : « Tout est fait pour le transport des personnes en situation de handicap » : qu'en pensent les intéressés ? Gratuité sociale et tarification solidaire pour les transports publics : pour qui et comment ? La voiture polluante et rend malade : quelles alternatives à Rennes et dans la métropole ? Infos complémentaires sur le site : www.changezlaville.fr.



INFOS TERRITORIALES ET DIVERSES

ZOOM SUR « MDPH ET MDA »



Retour sur la rencontre du 9 novembre 2015 au Conseil Départemental

Participaient à cette rencontre : pour le Conseil Départemental : M. André, Mme Courteille ; pour la MDPH : Mme Ollivaux ; pour l'A.P.F.35 : S. Baot, P. Aubry, M. Berlan, B. Parey-Mans, J.-Y. Le Houëzec, F. Renard.

François André pense que des convergences doivent être recherchées pour l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

C'est l'approche qui a été privilégiée, après réflexion, pour la construction du schéma autonomie.

Par ailleurs, on n'entend pas de griefs contre les CLIC qui sont des structures communes aux deux publics ; les CLIC sont montés en compétence pour s'approprier les questions du handicap et les personnes handicapées bénéficient ainsi d'un meilleur accompagnement pour leur accès aux droits.

On s'oriente bien vers un dispositif plus intégré dans le guichet unique ; mais sans rien enlever aux spécificités des publics différents : personnes âgées (PA) et personnes handicapées (PH). Référence de Madame Courteille aux travaux en cours pour la mise en place de l'instance qui viendra remplacer la CDCPH (CDCA) : recherche de convergence sans rien retirer aux spécificités ce qui va aboutir à la constitution de commissions distinctes PA/PH.

Les évolutions législatives en cours signifient de la part du gouvernement une volonté de limiter les disparités constatées selon les départements : dans le 22, par exemple, la gestion des PA est purement administrative et ne fait pas l'objet d'un accompagnement comparable à celui qui est apporté en 35 par les professionnels de santé et les travailleurs sociaux.

En Ile-et-Vilaine, le chantier de l'évolution de la MDPH n'est pas ouvert pour le moment. Et il est trop tôt pour présager des évolutions futures.

Ce qui est acquis cependant, c'est que la problématique du handicap est prioritaire au Conseil Départemental, malgré les contraintes budgétaires, le CD veut maintenir les moyens pour le handicap et le champ du handicap sera probablement l'un des seuls champs qui ne sera pas affecté par les choix budgétaires qui vont être faits.

- Ainsi l'existence du fonds de compensation n'est pas remise en question.
- Il n'existe aucune consigne ni nationale ni départementale pour expliquer la baisse des plans d'aide ; et on constate une augmentation régulière des coûts liés à la PCH année après année. Selon Madame Ollivaux, une explication est à rechercher du côté des consignes données par la CNSA : ce sont elles qui peuvent aboutir à la baisse des plans d'aide au moment du réexamen des dossiers.

Ce qu'on comprend également, c'est qu'on va vers une convergence renforcée de la prise en charge des PA et des PH :

- Le réseau des CLIC qui couvre l'ensemble du territoire départemental va être conforté et constituer un réseau commun pour l'accompagnement renforcé des personnes concernées : missions d'accueil, informations, conseil, orientation.
- Ce qui reste encore flou, c'est la façon dont les dossiers vont être instruits et les besoins évalués. Déjà actuellement, les médecins du Conseil Départemental s'occupent indifféremment des PA ou des personnes handicapées. Madame Courteille ne voit pas pourquoi les travailleurs sociaux des CLIC, spécialisés en gériatrie, ne se formeraient pas pour l'évaluation des personnes handicapées. Or on constate déjà maintenant que l'évaluation des besoins n'est pas satisfaisante. Attention donc aux évolutions futures.
- Les nouveaux textes ne rendent pas caduque la loi de 2005 et, donc, EPE et CDAPH ne sont pas remises en causes. Pas plus que la COMEX qui doit rester un lieu d'échanges, de sollicitations et de débats.

ACTUALITES « POLYHANDICAP »

« Quelle(s) place(s) pour les enfants et adultes polyhandicapés »

Rencontre / débat du vendredi 20 novembre 2015, à Chartres de Bretagne (par Patrick Aubry et Jean-Yves Le Houëzec, participants).

Depuis deux ans, le Collectif de Parents, à l'initiative de cette rencontre, interpelle les pouvoirs publics et manifeste son impatience devant le manque de places adaptées à la situation des enfants et adultes polyhandicapés sur notre département. Ainsi, à l'établissement pour enfants de Chartres-de-Bretagne, la liste des enfants en attente de places s'allonge constamment car les jeunes devenus adultes ne trouvent pas de solutions dans les établissements qui pourraient les accueillir et, en attendant, ils restent dans l'établissement pour enfants où ils ne sont plus vraiment à leur place.

Cet après-midi de débat, organisé par le collectif des parents, s'est déroulé en plusieurs temps. Après une présentation du Collectif de Parents sur la situation des personnes polyhandicapées, il nous a été projeté l'extrait d'un film racontant la vie quotidienne d'une maman avec son fils polyhandicapé. Intitulé « mon fils, un si long combat », le film présente les difficultés auxquelles doit faire face une maman (Églantine Émeyé) pour trouver les meilleures réponses pour son fils Samy ; c'est un long chemin plein d'obstacles avant que la maman finisse par trouver pour son fils, alors âgé de 8 ans, un établissement qui accepte de l'accueillir et où il semble trouver la prise en charge dont il a besoin.

Ce moment émouvant a été suivi par le témoignage de plusieurs membres des familles concernées par le polyhandicap d'un proche :

- Jacqueline, dont la sœur nous a raconté le parcours : elle vit encore avec sa mère mais celle-ci commence à se faire vieille et Jacqueline n'a qu'une envie : être accueillie rapidement dans un Foyer de Vie.
- Matthieu, qui a passé son enfance à l'IEM de Chartres-de-Bretagne et qui a eu, quant à lui, la chance d'être accueilli dans un Foyer Médicalisé pour adultes quand cette structure a ouvert ses portes à Laval ; la maman de Matthieu nous a fait part de son bonheur de voir son fils épanoui grâce

à l'accompagnement dont il bénéficie.

- La maman de Caline nous a raconté son parcours avec sa petite fille qui, pour l'heure, est prise en charge au centre médicalisé Rey-Leroux : les difficultés pour l'inclusion scolaire, la chance qu'elle a eu de trouver une assistante maternelle chaleureuse qui lui a permis de reprendre une activité professionnelle ; les difficultés au quotidien et les soucis pour l'avenir quand elle s'interroge sur l'établissement qui va accompagner sa fille quand elle va grandir.

L'après midi s'est poursuivi par deux autres tables-rondes :

- Avec l'intervention des responsables du Groupe Polyhandicap France : sa présidente (une maman d'enfant polyhandicapé) et une administratrice qui a apporté son point de vue de médecin suivant depuis de nombreuses années les évolutions dans la prise en charge des personnes polyhandicapées.
- Avec des professionnels (médecin, kinésithérapeute, aide médico-psychologique) qui travaillent au quotidien dans des établissements pour personnes polyhandicapées et qui ont souligné combien il était indispensable d'accompagner ces personnes en établissement spécialisé.

Ce sont des élus du département qui ont conclu cet après-midi d'échange : les députées, Mesdames Chapdelaine et Le Calennec, et la vice présidente du Conseil Départemental en charge des Affaires Sociales et de la Solidarité, Madame Courteille. Toutes les trois ont montré combien elles étaient attentives aux questions posées malgré les contraintes budgétaires auxquelles les autorités doivent se plier. Madame Courteille a fini sur une note d'optimisme : elle a laissé entendre que des places pourraient s'ouvrir dès 2016 par l'extension des capacités d'accueil de certains établissements ; sur le plus long terme, elle doit entrer rapidement en négociation avec l'ARS pour obtenir l'ouverture d'établissements.

Nul doute que ce forum fera date ; il a rencontré un vif succès et il constituera une étape importante vers les solutions qu'attendent depuis trop longtemps les parents d'enfants et d'adultes en situation de polyhandicap.

ACTUALITES « POLYHANDICAP » (suite)



« Les Bannis de la république »

L'UNAPEI vient de publier le livre noir du Handicap. L'UNAPEI a fait le compte du nombre de personnes handicapées en attente d'une solution d'accompagnement et d'accueil en établissement : elles sont plusieurs dizaines de milliers ! Certains sont condamnés à aller s'exiler en Belgique ; d'autres renoncent et vivent dans l'isolement. Pour alerter les pouvoirs publics et le grand public, l'UNAPEI publie ce livre choc où on pourra lire de nombreux témoignages émouvants. « Il faut que chaque personne handicapée trouve enfin une place dans notre société, à proximité de sa famille. Ce n'est pas une faveur, c'est juste un droit ! ». *Document à télécharger sur le site de l'UNAPEI : www.unapei.org/IMG/pdf/livre_noir_du_handicap_unapei.pdf*

« Zéro sans solution » ?

Il y a un an et demi, Denis Piveteau remettait à la ministre des Affaires Sociales et à sa secrétaire d'état un rapport intitulé « zéro sans solution » qui avançait des propositions pour permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches.

Quelques unes des réformes adoptées récemment s'inspirent de ces propositions.

Ainsi, le PAG, le « **Plan d'Accompagnement Global** » doit apporter une réponse dans le cas des « situations où les réponses ne sont pas disponibles ou adaptées à la situation de la personne handicapée compte tenu de ses besoins ». Pas de place adaptée en établissement ? Réponse complexe à apporter ? Risque de rupture dans le parcours de la personne handicapée ? La MDPH aura :

- non seulement à définir l'orientation cible, idéale, correspondant le mieux aux besoins de la personne handicapée
- mais aussi, pour les situations où celle-ci tarde à se réaliser, à élaborer avec les administrations concernées (ARS, Conseil Départemental, Éducation Nationale, Assurance Maladie) des solutions d'attente acceptables.

Ce dispositif nouveau demandera beaucoup d'imagination et un minimum de contributions de la part des financeurs : si on utilise dans ces solutions d'attente les capacités d'accueil de l'hébergement temporaire, il faudra mettre à disposition des moyens humains supplémentaires (éducateurs, rééducateurs, ..) pour que cette orientation provisoire se passe dans de bonnes conditions. De même, si on demande à un établissement d'accueillir une personne porteuse d'un handicap complexe, il faudra lui fournir des moyens en personnel supplémentaire pour rendre cet accueil profitable.

Les établissements quant à eux risquent d'être bousculés dans leurs habitudes : on leur demandera d'accueillir un public auquel ils ne sont pas forcément préparés, ils devront motiver tout éventuel refus d'admission, les admissions devront être prononcées en tenant compte des listes prioritaires établies par la commission chargée d'élaborer les PAG, etc.

Certaines associations craignent le pire quand ce nouveau dispositif verra le jour car il reviendra à « orienter les personnes handicapées non plus en fonction de leurs souhaits mais des moyens que les pouvoirs publics souhaitent mobiliser. ». D'autres associations sont plus optimistes : ainsi le Directeur Général de l'UNAPEI souligne que ce projet « donne des garanties aux personnes et à leurs familles : elles devront donner leur accord pour qu'un plan d'accompagnement global soit proposé et les décisions relatives au PAG ne seront valables que si elles donnent leur accord. De plus, elles conservent la liberté de saisir la justice. »

De son côté, la secrétaire d'état aux personnes handicapées promet que le PAG permettra de proposer des réponses sur mesure même s'il faut pour cela passer par « des dérogations administratives ou financières prises par les autorités compétentes (ARS, Conseils Départementaux, Assurance Maladie...). »

Nous devrions rapidement y voir plus clair sur ce que donne concrètement l'application de ce nouveau dispositif puisque le département d'Ille-et-Vilaine s'est porté candidat pour expérimenter, dès cette année, la mise en place des nouvelles mesures.

CR DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE 2015

Le samedi 5 décembre 2015, dès 9h30, les salariés de la Délégation et quelques bénévoles ont accueilli les 68 participants à l'Assemblée Départementale, qui s'est déroulée à Chartres-de-Bretagne, au foyer Handas.

A 10h00, le Directeur de la Délégation, Francis Renard, et la représentante départementale, Sandrine Baot, ont ouvert l'Assemblée et remercié les adhérents et invités présents, notamment Serge Dexet, administrateur, qui a exprimé son plaisir de se déplacer au plus près des acteurs de l'association, même si ces derniers le titillaient parfois. Le Directeur a, ensuite, rendu hommage à un collègue, Bertrand Belurier, Directeur du SESSAD de Saint Malo, parti à la retraite.

La matinée a, tout d'abord, permis d'entendre Lucie Thomas faire le point sur les actions menées par le groupe de parents d'enfants polyhandicapés et évoqué les dernières rencontres sur le thème du **polyhandicap**. Elle revient notamment sur la conférence / débat du 20 novembre dernier à Chartres de Bretagne (voir p.9). Elle remercie la Délégation pour son précieux soutien dans ce long combat. Serge Dexet a complété cette intervention en indiquant que le Conseil d'Administration restait très vigilant sur le problème des places en structure. L'amendement « Creton » a pourtant 20 ans mais les difficultés sont toujours aussi récurrentes pour trop de parents, faute de moyens octroyés par les pouvoirs publics, contraignant même certains à l'exil. Il a rappelé que c'est l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui autorise les créations de places et que certains établissements d'accueil se sont rapprochés des structures APF afin de continuer à fonctionner dans le cadre d'une fusion.

Ont, ensuite, été abordés des sujets d'actualité touchant directement les adhérents d'Ille-&-Vilaine :



◇ **Les transports**, abordés, au niveau du département, par Mme Pommier d'Ille et, pour Rennes métropole, par Anne-Hélène Marie d'Handistar ; sur cette question, en conclusion, Serge Dexet a rappelé la revendication des personnes handicapées à pouvoir se déplacer librement, revendication vieille de 40 ans, qui, aujourd'hui, lorsqu'elle commence à être prise en compte, provoque la saturation des services, preuve que le besoin est bien réel. Les efforts faits sont louables mais ils ont trop tardé et les personnes en situation de handicap ne peuvent et ne veulent plus attendre encore !

◇ **La MDPH 35**, dont les évolutions, notamment en matière de simplification ont été présentées par Mme Thérèse



Ollivault, Directrice. Cette dernière a entendu les doléances de certains adhérents (délais de réponse, complexité des dossiers, prises en charge d'aménagements ou d'acquisition de matériel médical, domicile de secours...). Elle a invité certains d'entre eux à la contacter directement par courriel sur leurs situations personnelles.



Les exposés des intervenantes ont donné lieu à des échanges animés et riches en informations (voir CR détaillé de l'AD sur la page « CAPFD » du site www.apf35.com).

La pause du repas a permis, comme à l'accoutumée, de partager un agréable moment de convivialité.

CR DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE 2015 (suite)

L'après-midi a démarré par le **bilan d'activités de l'ancien Conseil Départemental**, présenté par Gwénaëlle Chevalier, ancienne représentante (lire ce bilan sur la page « CAPFD » du site www.apf35.fr). Elle a également annoncé, pour le 27 février 2016, l'organisation d'une rencontre entre les 4 CAPFD de la Région et le CAPFR (Conseil de Région). Elle précise que Jean-Yves Le Hoüezec, Stéphane Rigault et elle-même, ont été désignés pour représenter le CAPFD 35 au CAPFR. Francis Renard a remercié l'ensemble des membres de l'ancien Conseil Départemental et informé que Sébastien Fravalo et Dimitri Kasprzak participeront au nouveau Conseil en tant que membres invités, représentants des personnes avec difficultés d'élocution. Des applaudissements nourris ont salué le travail accompli par l'ancien CD.

L'assemblée s'est poursuivie autour d'un sujet brûlant : **la réorganisation des Délégations et leur avenir**. Après le point fait par Serge Dexet, administrateur, sur l'historique et l'actualité de cette réorganisation, les interventions des adhérents ont exprimé beaucoup d'insatisfactions et de déceptions (voir p.13).

Le rapport d'activités a occupé, ensuite, le reste de l'après-midi. Les adhérents ont entendu les salariés et les bénévoles responsables d'activités faire le bilan de l'année écoulée. Sont intervenus (l'ordre a été quelque peu bousculé par les impératifs des uns et des autres) :

Les opérations ressources : Catherine Poulain (voir p.14 et 15),

Les sorties découvertes : René Lefeuvre a récapitulé les 8 sorties proposées en 2015 aux adhérents : il a confirmé la prise en charge, par la Délégation, d'une partie (la moitié environ) du coût de chaque sortie. Il a ensuite donné la liste des 8 sorties prévues en 2016 (voir p.18). A l'issue de ce bilan, Francis Renard a remercié René Lefeuvre et Elisabeth Renaud pour tout le travail accompli et leur dévouement.

Le groupe Entraide Polio Ouest (EPO) : Monique Berlan a fait le bilan de l'activité du groupe qu'elle anime avec Daniel Morin et a invité chacun à visiter la page réservée au

groupe EPO sur le site www.apf35.com pour y retrouver ce bilan et les autres actualités du groupe.

Le Groupe « Initiatives » (GI) : Charlotte Formi et Martine Labourdique ont témoigné des activités du groupe sur l'année écoulée (voir CR détaillé de l'AD sur la page « CAPFD » du site www.apf35.com). Cécile Cottebrune-Desbats, Chargée de mission à la Délégation, et Yvon Nouël sont revenus sur le baromètre départemental de l'accessibilité qui, cet automne, a connu un franc succès et sera suivi, en 2016, par la caravane de l'accessibilité.

Les Groupes Relais (GR) : pour Vitry, Nelly Baguelin ; pour Chateaubourg, Cécile Cottebrune-Desbats au nom de Mr Maillet, absent ; pour Tremblay/Fougères, Pascal Royer ; pour Saint Malo/Dinard, Louis Le Guern ; pour Redon, Claire Barbu. Ils ont chacun souligné les points marquants de l'activité de leur GR (voir CR détaillé de l'AD sur la page « CAPFD » du site www.apf35.com) et présenté leurs axes de travail et d'évolutions (voir p.16)

Francis Renard a également évoqué le groupe Amitié, menée par Anne de Frémond, absente ce jour, qui se réunit tous les lundis après-midi autour de jeux de société et l'activité Loisirs qui, en l'absence de Stéphane André, a pu être maintenue grâce à des volontaires qui ont accepté d'encadrer les activités de loisirs ou d'Handisport.

Clôture : vers 17h00, la représentante départementale, Sandrine Baot, et Serge Dexet, administrateur, ont clôturé l'assemblée. L'administrateur a assuré qu'il serait le porte-parole de nos revendications, notamment celle concernant le mi-temps supplémentaire demandé pour le développement des missions associatives et Sandrine Baot a remercié l'ensemble des acteurs et des participants en rappelant les dates des prochains rendez-vous.



AD 2015 : La réorganisation des Délégations



Serge Dexet, administrateur de l'APF, est revenu, en préambule, sur quelques points soulevés dans le bilan de l'ancien Conseil Départemental (CD).

Il signale que le Conseil d'Administration (CA) réfléchit sur les moyens de compensation qui pourraient être accordés aux **élus des CD** pour les aider à exercer leur mandat.

Il a également entendu les questions et insatisfactions des adhérents sur la reconduction « contraignante » de l'opération **Handidon** qui, en 2014, avait pourtant été présentée comme exceptionnelle et reconnaît qu'il y a eu, en ce domaine, un problème de communication.

Il a abordé ensuite la question de la **réorganisation des délégations** : celle-ci a été initiée par le CA en raison d'un important déficit budgétaire de 3 M€ (sur 700 M€) dû, principalement, à la baisse globale des dons et au fonctionnement associatif des Délégations. Il reconnaît que certaines, comme celle d'Ille-et-Vilaine, sont en bonne santé financière mais la solidarité doit jouer. Il affirme que le CA a refusé de supprimer des postes ou de restructurer sans recourir à la concertation.

Il précise que la restructuration future met au premier plan la **notion de territoire**. Celui-ci pourra, en effet, comprendre plusieurs départements. Les Délégations ne pourront plus se permettre de fonctionner individuellement. Jean-François Dietrich, Directeur de Région, précise que la représentation départementale demeurera inchangée mais le Directeur de Délégation deviendra un Directeur de territoire. Cette organisation permettra de mutualiser les moyens (y compris en personnel) et les compétences entre départements d'une même Région.

Serge Dexet signale que les efforts déjà entrepris ont permis de diminuer sensiblement le déficit de l'association et qu'un **retour à l'équilibre budgétaire** est espéré pour 2016.

De nombreuses interventions des adhérents présents à l'Assemblée ont mis en exergue les craintes et **les questions partagées par l'ensemble** : comment un Directeur à mi-temps pourra-t-il efficacement remplir toutes les missions qui lui incombent alors qu'un temps plein suffisait à peine ? Comment développer tous les objectifs assignés par le siège avec si peu de moyens humains ? La charge de travail des salariés de la Délégation étant telle, comment imaginer que leur champ d'action puisse s'agrandir, alors même que les doléances unanimes exprimées ce jour induisent, au contraire, une augmentation de leur temps de travail ? L'effort demandé aux Délégations est-il aussi partagé par le siège ? Où est la transparence lorsque, l'an dernier, le terme de restructuration était soi-disant exclu et qu'il est, aujourd'hui, dans tous les discours ? Comment garder confiance quand on a le sentiment que, dès le départ, les dés étaient jetés et que nous nous sommes fait « balader » pendant 2 ans en travaillant sur un projet de réorganisation, en faisant des propositions constructives, dont il n'a été tenu aucun cas ? Pourquoi le rejet de la motion sur l'organisation des Délégations, lors de l'Assemblée Générale de Nantes en juin dernier, n'a-t-elle eu aucun effet ? Que se passera-t-il lorsque les bénévoles, insuffisamment soutenus et encadrés, ou quand les salariés, épuisés par leur charge de travail, seront contraints de s'arrêter ? Quel impact aura une moindre activité, faute des moyens nécessaires, sur le nombre de nos adhérents, actuellement 450 environ en Ille-et-Vilaine ?

Le Directeur régional s'est dit conscient des **difficultés et des contraintes qui pèsent sur les Délégations** mais, en l'état actuel, il est impossible de leur accorder des moyens supplémentaires. Serge Dexet reconnaît, notamment, la charge de travail accrue qui repose sur certains salariés et indique qu'il s'agit de sujets sur lesquels travaille le Conseil d'Administration. Il ajoute que l'association est dans une période de transition et qu'il faut privilégier l'unité et l'entraide.

AD 2015 : La réorganisation des Délégations (suite)

Serge Dexet affirme que les restructurations qui ont eu lieu ont obtenu l'aval des salariés par l'entremise de leurs représentants syndicaux. Il reconnaît qu'il y a un fossé entre le droit salarial et le militantisme associatif qui n'a, admet-il, pas assez été pris en compte.

Il insiste sur la volonté du siège de privilégier le dialogue démocratique au sein de l'association et indique que le rejet de la

motion, lors de l'Assemblée Générale de Nantes, a été, en dépit des apparences, pris en compte et fera l'objet, sans doute, de discussions lors de la prochaine Assemblée Générale.

L'AD a demandé à l'administrateur de faire remonter leurs inquiétudes au siège et qu'il y ait un retour.

AD 2015 : Bilan des opérations ressources

Catherine Poulain, Attachée de Délégation, a listé, lors de l'AD 2015, les opérations ressources, nombreuses, réalisées en **2015** et qui ont rapporté 84 800 € grâce à l'investissement de 200 bénévoles sur l'ensemble de ces opérations :

- Les Brioches de l'Amitié du 19 au 25 mars,
- Handidon du 1er septembre au 1er Décembre,
- Les paquets cadeaux, chez Cultura, du 25 novembre 2015 au 2 janvier 2016.
- Les braderies : 2 à la Halle Martenot, à Rennes ; une à St Malo et une petite braderie organisée dans les locaux de la Délégation.

Elle a fait, ensuite, le bilan financier et humain de ces opérations :



L'opération paquets cadeaux de 2014 :

À Rennes : 5 895.42 €

(5196.63 € en 2013). 81 bénévoles présents entre une et 13 fois (en 2013 : 122 bénévoles présents entre une et 32 fois mais cette année nous avons accueilli moins d'élèves du Lycée de l'Assomption). 876 h de présence sur 28 journées + le comptage des caisses.

À St Malo : 5 906 € avec une vingtaine de bénévoles dont des élèves du Lycée Mau-pertuis (5 053 € en 2013 avec 15 bénévoles). L'opération Malouine a connu un franc succès.

Le chargement des textiles en 2015 :

47 140 t. (43 820 t. en 2014) soit 8 742.40 € collectés (9018.52 € en 2014) pour 3 chargements : février, juin et octobre mais le prix au kilo est passé de 0.18 € à 0.16 €. Sur les 8 742.40 €, 1 200 € correspondent à une participation aux frais de stockage de la part de Gébetex. Il faut savoir que les frais globaux de stockage pour la Délégation sont de : 600 € X 12 mois = 7 200 €.

Une équipe de 3 personnes est présente chaque semaine pour acheminer le textile et les articles braderie de la Rue Danton à l'entrepôt de Vern-sur-Seiche (Temps : 2h).

Cette activité a besoin de nouveaux bénévoles. Nous lançons un appel, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

Les braderies en

2015 : (non compris celle de Vitré)

André Amicel, bénévole référent sur les braderies, confirme que 2015 a été une



année exceptionnelle : 28 508.33 € (23 256 € en 2013) récoltés sur 4 braderies. Chaque braderie mobilise environ 70 bénévoles (sauf celle organisée Salle Ory à Rennes). André Amicel souligne en particulier le gros travail des bénévoles au niveau du tri, ce qui a permis de mettre à la vente des articles de qualité que les gens ont appréciés. Francis Renard rend hommage à tous les bénévoles des braderies, qui, malgré l'avancée en âge, pointée du doigt par André Amicel, sont toujours très présents et efficaces.

AD 2015 : Bilan des opérations ressources (suite)



HandiDon 2014 et 2015 :

En 2014, le Siège nous a proposé une nouvelle opération de collecte pour compenser la baisse du mailing au niveau national : la vente de tickets-jeu. Nous avons collecté 10 337 € à la Délégation et 4 786 € ont été récoltés par les établissements.

En 2015, début décembre, nous avons collecté 9 044.05 € dont 3 613 € de vente de livres sur les braderies. Catherine Poulain rappelle qu'une grande collecte de livres a été organisée dans le cadre d'Handidon et que cette première du genre a été compliquée à gérer : 10 000 livres ont été collectés à la Délégation, de début octobre à la mi-novembre, ce qui est colossal ; il faut aussi savoir que sur 10 livres collectés, 4 ne sont pas vendables.

Souvenir de la vente de livres dans le cadre de l'opération HANDIDON, samedi 21 novembre 2015, place de la Mairie à Rennes : <https://www.youtube.com/watch?v=TIeCKV0wb18>

Bilan HandiDon 2015 en Bretagne

Malgré une belle somme collectée de plus de 42 700 € (début décembre) pour la Bretagne, l'objectif atteint reste inférieur à celui de l'année dernière (67,5 % alors qu'en 2014 il était de 93 %), soit une baisse d'environ 25%. La mobilisation a été moins forte que l'année précédente et notamment dans le secteur médico-social. En Ille et Vilaine, la Délégation a récolté un peu plus de 9 000 € (10 337 € en 2014), soit une baisse moindre que sur l'ensemble de la région.

Les brioches de l'amitié 2015 :

58 000 brioches ont été vendues en 7 jours en Ille-et-Vilaine. Le résultat net s'élève à 38 500 € par association.

Sur Rennes, la collaboration fut très intéressante avec le Lycée de l'Assomption : 19 élèves ont participé à cette opération. Plus de 106 bénévoles ont été mobilisés (116 en 2012) pour plus de 488 heures de présence, avec des participations qui oscillent entre 1 et 5 fois (1 et 10 fois en 2012). Nous avons vendu plus de 3 990 brioches (4 500 en 2012).



La fête du Sourire :

Nous ne l'avons pas organisée en 2015 du fait de l'Opération des Brioches de l'Amitié. Seuls, le groupe relais de St Malo, lors d'une opération paquets cadeaux (536 €) et celui de Vitré, par une braderie (1 336 €), ont marqué l'événement.



Francis Renard salue également l'investissement de Nicole Jarno, bénévole sur plusieurs fronts, involontairement absente ce jour. Il confirme enfin que tout l'argent récolté dans ces opérations revient à la Délégation d'Ille et Vilaine pour, notamment, financer ses activités.



Visites à domicile

Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre Délégation ! Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile. N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n°02.99.84.26.66.

LES AXES DE TRAVAIL DES GROUPES DE LA DD



Lors de l'AD 2015, le Groupe Initiative et les Groupes Relais ont fait le bilan de leurs activités (à retrouver sur www.apf35.com) et annoncé leurs projets d'actions pour 2015. En voici la brève synthèse :

Le Groupe Initiatives (GI) : la question de l'accessibilité sera de nouveau le grand projet du GI en 2016 avec le lancement de la Caravane de l'Accessibilité, faisant suite à la diffusion du baromètre départemental.



Le Groupe Relais (GR) de Saint Malo / Dinard : l'axe de travail principal du groupe consistera à poursuivre activement les actions en vue d'améliorer l'accessibilité de Saint Malo, la ville s'étant vue décerner un carton rouge dans le cadre du baromètre départemental de l'accessibilité avec un projet tourné vers « accessibilité et tourisme ».



Le GR de Fougères / Tremblay : développer ses partenariats avec les acteurs locaux politiques et administratifs (représentations, coopérations) et poursuivre les actions de sensibilisations dans les établissements scolaires.

Le GR de Châteaubourg / Rétiers : ce jeune groupe souhaite monter en puissance et s'investir, à l'instar du GR de Fougères / Tremblay, qu'ils ont contacté à cette fin, dans les interventions scolaires en 2016 tout en poursuivant leurs actions militantes pour l'accessibilité.

Le GR de Vitré : le GR travaille actuellement sur un rapprochement avec le GR de Fougères / Tremblay afin de partager leurs compétences : actions de sensibilisations / opérations ressources et rencontres conviviales.



Le GR de Redon : le groupe de jeunes mis en place dans le cadre des « Cafés Papote » (voir Han'dizou précédent) veut réfléchir sur les actions militantes qu'il est possible de mener sur ce territoire, notamment en matière d'accessibilité, de logements et de transports.

Le Groupe EPO (Entraide Polio Ouest) : le groupe entend poursuivre ses objectifs : l'entraide et la sensibilisation des professionnels de santé avec l'espoir de la création d'un réseau régional de soins polio.



Chaque groupe a souligné la disponibilité et le professionnalisme de Cécile Cottebrune-Desbats, chargée de mission, hélas qu'à mi-temps, à la Délégation, qui coordonne, anime et soutient l'activité de tous ces groupes.



Recyclage solidaire

Ne jetez pas Han'dizou ! Déposez les exemplaires lus dans les salles d'attente de votre médecin, dentiste ou kiné... et participez ainsi à communiquer sur nos activités en plus de ce geste citoyen ! MERCI.

LES APEA DE REDON BOUGENT LES LIGNES

Collecte Handidon : pour la deuxième année consécutive, les APEA de Redon se sont mobilisés pour l'opération Handidon. Ce grand jeu national solidaire permet de remporter de nombreux lots tout en aidant les personnes en situation de handicap moteur et leur entourage.

Les usagers ont été sollicités pour vendre individuellement des carnets. Puis une action collective a été menée : un stand a été tenu dans la galerie du Leclerc à Saint Nicolas de Redon, où nous avons pu constater la générosité des personnes.

Hormis la vente, nous avons également effectué un travail de sensibilisation auprès du public sur les difficultés financières que rencontrent les Délégations APF.

Au total, les usagers et les professionnels des APEA ont collecté la somme de 473 euros. Ces dons serviront à aider les Délégations Départementales à financer les actions (ateliers, sorties, aide juridique, lutte contre les discriminations...). Les tirages ont eu lieu en décembre mais, au risque de paraître légèrement chauvin, nous aurions bien aimé croiser la 2008 dans les rues de Redon !



Les APEA en Afrique du Sud : Aidez-les à rendre ce rêve possible !

C'est le projet fou de six jeunes résidents adultes des APEA de Redon : se rendre en Afrique du Sud, 10 jours en avril 2016, pour réaliser un reportage vidéo sur le quotidien de personnes en situation de handicap dans les régions du nord-est du pays. Pour financer cette belle aventure, ils comptent sur votre soutien. N'hésitez pas à visiter leur site Internet et à apporter votre contribution.

Site: <http://apearedon.wix.com/apea-afrique-du-sud>

Blog: <http://apearedon.wix.com/apea-afrique-du-sud#!le-blog/wrc09>.

Tél. 02.99.72.13.56.

LE GROUPE EPO EN BALADE



Retour sur un moment de convivialité : le mardi 15 Septembre, les membres du groupe Entraide Polio Ouest (EPO) ont organisé une sortie sur le Golfe du Morbihan. Une vingtaine de personnes ont répondu à l'invitation. A 11h embarquement à Port Baden pour se rendre sur l'Île aux Moines où nous avons déjeuné en terrasse au restaurant le Cap Horn : kir breton, moules marinières, far breton... des mets typiques de la région. Merci à Paul pour le choix de cet établissement au personnel accueillant

et à l'écoute. A 15h, départ pour le tour du golfe sur « La Fée des Îles » pour deux heures de navigation. Quel beau golfe que celui du Morbihan dont le nom signifie « petite mer » en breton ! 42 îles comme autant de tâches de verdure sur la mer bleu-azur... Le paysage est celui d'une carte postale. Le temps clément mais venteux nous a, malgré tout, permis d'en prendre « plein les yeux » ! Ce fut un moment très agréable de promenades, d'échanges entre les membres ; une sortie vraiment réussie, conviviale, qui a satisfait les participants du groupe EPO. Encore merci à Danielle et Paul pour l'organisation de cette balade et à Cécile et Claire qui nous ont accompagnés.

Monique Berlan, animatrice du groupe.

LES RENDEZ-VOUS D'ACTEURS DE LA DD

Rencontre des acteurs du 16 Septembre 2015



C'est devenu une tradition à la rentrée, la Délégation a organisé une rencontre avec tous les acteurs militants, salariés et bénévoles, afin d'établir le bilan du trimestre passé et d'échanger sur les projets de la Délégation et ses axes de travail à venir. Entouré par son équipe de salariés, le Directeur de la Délégation, Francis RENARD, a rappelé l'objectif de cette réunion de travail.

Francis Renard a profité de cette occasion pour informer les participants de l'élection, par le nouveau CAPFD, de la représentante départementale, Sandrine BAOT, et de son suppléant Patrick AUBRY. Il a également rappelé la nouvelle organisation des Délégations Départementales qui, en ce qui nous concerne, se traduit par la fusion, en un nouveau territoire, de notre Délégation avec celle du Morbihan (56). Le Conseil d'Administration de l'APF, qui a initié et va-

l'idé cette nouvelle carte, a annoncé d'autres changements dans l'organisation des Délégations à partir de janvier 2016. Cette question d'actualité, qui fait toujours débat, a suscité quelques réactions des acteurs présents, soucieux de l'avenir de leur Délégation.

Francis propose ensuite la constitution de 2 groupes de travail pour débattre autour de 4 thèmes et prévoir, à partir de ces échanges, les orientations et prochaines actions de notre Délégation. Parmi les propositions, 4 axes ont été dégagés lors de la synthèse globale faite l'après-midi :

- Renforcer l'action des groupes relais notamment à Vitré et Redon,
- Maintenir une proximité avec les adhérent(es) éloigné(e)s des groupes relais (Saint Malo par ex.), par la proposition d'activités sur place,
- Mieux communiquer en interne et en externe sur l'activité de notre Délégation, ce qu'elle propose et ses actions militantes,
- Proposer une formation sur le thème de la communication.

Le prochain rendez-vous est fixé au mardi 19 janvier, à 14h00 salle Ory.

PROGRAMME 2016 DES JOURNEES DECOUVERTES



◇ Jeudi 18 février : Musée du château de Mayenne (53) ; histoire du château à travers des vestiges archéologiques et des collections d'objets du haut Moyen-Age.

◇ Jeudi 17 mars : Escal-Atlantic à Saint-Nazaire (44) ; découverte des ambiances et des espaces des paquebots transatlantiques.

◇ Jeudi 14 avril : Musée du vignoble Nantais à Le Pallet (44) ; découverte de l'alchimie du vin de la plantation à la vinification.

- ◇ Jeudi 19 mai : Terra Botanica à Angers (49) ; découverte d'un parc hors du commun.
- ◇ Jeudi 30 juin : Site des Mégalithes à Locmariaquer (56) ; promenade au milieu des tombeaux de nos ancêtres.
- ◇ Jeudi 21 juillet : Village des chaumières de Kerinet à Saint-Lyphard (44) ; découverte de la vie et des coutumes des peuples des habitants de ce village de 18 chaumières.
- ◇ Jeudi 8 septembre : Grand parc des légendes à Frossac (44) ; espace de 33 ha consacré aux contes, légendes et superstitions.
- ◇ Jeudi 13 octobre : La Michaudière à Bagnoles de L'Orne (61) ; visite d'une ferme un peu spéciale.

ACTIVITES ET LOISIRS DE LA DD



DEMANDEZ LE PROGRAMME!



Programme des sorties ponctuelles :

En janvier :

- Sortie resto bowling, le 7 (10h30 à 18h00)
- Journée aquatique handisport, le 13 (14h00 à 16h30)
- Cinéma, le 21 (13h30 à 18h00)
- Atelier découverte d'Art Thérapie : « relaxation » le 20, « écriture » le 27 (14h30 à 16h30).
- Soirée crêperie, le 29 (19h00 à 23h30).

En février :

- Atelier découverte d'Art Thérapie : « musique » le 3 (14h30 à 16h30)
- Sortie resto bowling, le 5 (10h30 à 18h00)
- Mardi gras à la Délégation, le 9 (14h00 à 17h00)
- Visite des machines de l'Ile et du Carrousel, à Nantes, le 11 (9h30 à 18h30)
- Journée découverte du château de Mayenne, le 18
- L'aquarium de Saint-Malo et atelier sensoriser, le 25 (10h00 à 18h00).

Agenda des activités régulières :

- Jeux de société (Groupe Amitié) : tous les lundis après-midi, de 14h à 17h, salle Ory à Rennes (près du foyer Guillaume d'Achon).
- Atelier théâtre : les jeudis 7 et 21 janvier, 4 février, de 18 à 20 h, salle Ory.
- Activité cuisine : les mardis 5 et 26 janvier, 2 et 23 février, de 14h à 17h, à la Délégation.
- Activité sports et loisirs : les vendredis après-midi de 14h30 à 17h00, à la salle Ory.
- Atelier arts plastiques : les vendredis 8 et 22 janvier, 5 et 19 février, de 14h à 16h, à la Délégation.
- Pratique du vélo couché : les samedis 16 et 30 janvier, 13 et 27 février, de 14h30 à 16h30, à la Délégation.

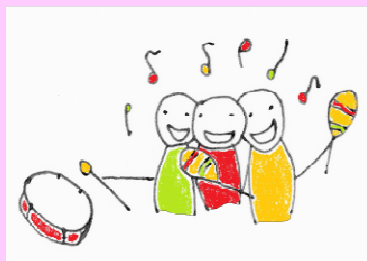


Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie André pour les loisirs, René Lefeuvre pour les Journées Découvertes. Tél. 02.99.84.26.66.

NOUVEAU!

ART THERAPIE

L'APF 35 propose 3 ateliers de découverte de l'art-thérapie pour s'exprimer par le biais de l'artistique et passer des moments agréables ensemble dans la bonne humeur ! **Relaxation** le mercredi 20 janvier, **Écriture** le mercredi 27 janvier et **Musique** le mercredi 3 février. La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire pour 1, 2 ou 3 ateliers. Les ateliers se dérouleront à Rennes, à la Délégation de l'APF 35. Ces ateliers vous sont proposés par Solène Lebouc, art-thérapeute certifiée et bénévole à l'APF depuis 6 ans. Pour plus d'informations sur les ateliers et l'art-thérapie vous pouvez consulter ce site internet <http://etincelles-elementaires.jimdo.com>. Pour tous renseignements et inscription, contactez la Délégation de l'APF 35 au 02.99.84.26.66.



JOURNEE DECOUVERTE DU 15 OCTOBRE 2015 : LE MUSEE DU CIDRE A LE HEZO (56)



C'est par une belle journée que nous prenons la route pour le Morbihan. Nous retrouvons avec joie Marie Christine, notre chauffeur. Le trajet est fort agréable. Que la nature est belle ! Les feuilles ont revêtu leurs couleurs d'automne : jaune, ocre, marron et tout ceci sous le soleil qui donne encore plus de brillance aux arbres. N'oublions pas d'admirer cette nature qui nous a été donnée.

Après un bon repas, comme d'habitude, nous prenons la route de Le Hézo afin de découvrir un métier que nous ne connaissons pas vraiment : producteur de cidre et de jus de pommes. Attention mesdames et messieurs, il va falloir se tenir car nous devons tous repartir de cette visite, sobres et sans tituber...

Le Hézo est une commune française située à l'entrée de la presqu'île de Rhuys et reconnue depuis des lustres pour la qualité de son cidre. Le nom breton est « *Hezoù* » signifiant « pacifique, calme, tranquille, satisfait ». « *Où* » est la marque du pluriel.

La Maison du Cidre nous propose une visite dans un cadre authentique pour comprendre l'activité cidricole traditionnelle de la famille NICOL (cidriers depuis 3 générations) de l'origine de la culture de la pomme à la distillation en passant par la ruche vitrée vivante, le verger conservatoire, le broyage, le pressurage et toutes les étapes de la fabrication.



D'où vient le cidre ? Des pommes... mais encore ?

Le mot cidre vient de l'hébreu Shékar. Les Romains connaissaient déjà le cidre et au 17^{ème} siècle c'était la boisson des pauvres. La pomme, elle, est originaire d'Asie.

Un petit film nous décrit tous les aspects de la fabrication du cidre depuis 1928. 800 000 bouteilles sont produites par an. Ce sont les abeilles qui pollinisent le verger. Les propriétaires possèdent 11 ruches et 70 000 abeilles. Un proverbe dit : « pomme au matin chasse médecin ».

Le cidre blanc est appelé « champagne breton ». Le cidre pétillant est fabriqué à partir des pommes Guilvic et il est plutôt bu pour les fêtes.

Les pommes sont dirigées dans une rigole où l'eau coule en permanence, puis lavées et mises sur une table de triage. Les pépins sont enlevés pour éviter l'amer. Le broyeur croque les pommes et on les met sur un lit de paille, puis on met une 2^{ème} couche de pommes puis nouvelle couche de paille et on presse.



On récupère la pulpe, appelée « marc », on la mélange avec du fumier de cheval (riche en phosphore) pour faire du compost, cela fait de l'engrais pour les pommiers qui en sont très friands.

Le jus sorti du pressoir s'appelle le « mous ».

On produit du froid artificiel dans un refroidisseur qui sort à 8°, le mous est tamisé, on ajoute de la levure, du sucre puis le jus fermente. Plus la fermentation est longue, plus le jus est alcoolisé. Il est ensuite mis dans de grandes cuves durant une dizaine de jours, une fois la lie au fond on transvase dans une autre cuve. Après 5 mois de fermentation, on procède à la mise en bouteille. L'embouteillage s'étale du début de l'hiver jusqu'au début du printemps puis viennent les opérations de bouchage, de muselage et d'étiquetage des bouteilles.

JOURNÉE DÉCOUVERTE DU 15 OCTOBRE 2015 : LE MUSÉE DU CIDRE A LE HEZO (suite)



Le cidre doux est à 3° (2 mois de cuve). En Bretagne il est bu 11 litres par an et par personne. 10% sont fabriqués par des artisans et 90% par des industriels (ils ne font pas de triage de pommes et donc sont obligés de rajouter du gaz et d'autres produits).

Pour faire un bon cidre il faut mélanger plusieurs variétés de pommes classées en fonction de leur saveur : pommes douces, pommes douce-amères et pommes acidulées.

Les vertus : tonique, diurétique, riche en vitamine C. La pomme contient du fructose, potassium (intéressant pour les cardiaques), elle contient des traces d'oligo-éléments, fer, zinc, manganèse, cuivre. Un verre de cidre apporte 50 calories, pas plus que 100 gr. de pommes.



Notre visite nous permet de découvrir de drôles de machines : **le pressoir à longue étreinte** de 1939, appelé pressoir à vis centrale. C'était le pressoir du village (1750), fabriqué en bois de chêne. 2 personnes tournaient la vis pour permettre à la poutre (d'une tonne) de faire pression sur la motte (faite de couches superposées de paille de

seigle et de pommes. Le cheval a ensuite remplacé les hommes pour actionner le pressoir qui broyait les pommes mais aussi les olives, le blé... Il existait aussi **un manège**, tiré par un cheval ou un bœuf. Cela démultipliait le mouvement et entraînait le broyeur à une vitesse convenable. **Le broyeur** est apparu dans le courant du 19^{ème} siècle.

Nous découvrons aussi **un alambic ambulancier** de 1934. A partir de la lie ou de vieux cidres on obtient l'eau de vie connue sous le nom de « gnôle », « goutte », « fine Bretagne » ou « lambig » en pays breton ou « calva » en Normandie. La distillation est basée sur la différence de température d'ébullition de l'eau (100°) et de l'alcool du cidre (90°). En Bretagne, les alambics étaient toujours ambulants et se déplaçaient de village en village dans un endroit officiel appelé : l'atelier public. Les personnes se déplaçant ainsi s'appelaient les bouilleurs de cru.



Notre visite se conclut par l'incontournable dégustation de cidres différents : doux, demi-doux, pétillant... accompagnés de petites galettes bretonnes, très gentiment servis par 2 charmantes dames. Mais voilà pas question d'en boire de trop car il faut penser au retour et avoir les idées claires !

Ce fut une très belle dernière journée découverte. Nous allons faire une petite pause jusqu'en Février, histoire de se reposer un peu et d'entamer la nouvelle année 2016 avec de nouvelles aventures. A bientôt.

Elizabeth Renaud

CULTURE ET LOISIRS

Accessibilité du Musée de l'Homme : après 6 ans de fermeture et une rénovation complète, le Musée de l'Homme (Trocadéro) a rouvert ses portes au public. Il présente sur 3 niveaux l'évolution de l'espèce humaine

et sa place dans le monde d'aujourd'hui et à venir. L'ensemble des espaces est accessible aux personnes en fauteuil roulant, un parcours sensoriel composé d'une vingtaine de bornes sonores-tactile-braille ponctuent l'exposition permanente ; un procédé original, alliant les boucles magnétiques habituelles aux personnes déficientes auditives à des balises sonores, guide les visiteurs aveugles dans ce parcours. L'ensemble des dispositifs d'accessibilité est détaillé dans une rubrique dédiée. La tarification est semblable à celle des autres musées nationaux, gratuité pour le visiteur handicapé sur présentation de carte d'invalidité, ainsi que pour son accompagnateur.

Miss et Mister Handi France : Marie-Léa de Torres a été élue Miss Handi France, lors de la finale du concours organisé à Gières (Isère) en septembre dernier. Lycéenne infirme motrice cérébrale âgée de 19 ans, elle avait remporté en juillet dernier le titre de Miss Handi Auvergne lors du concours régional. Côté masculin, c'est Pierre Emeriau, tétraplégique âgé de 24 ans, qui a été élu Mister Handi France. Tous 2 ont remporté le premier concours réunissant physiquement les Miss et Mister Handicap, le précédent s'étant déroulé via Internet. La finale réunissait 6 concurrentes pour le titre de Miss et 3 pour celui de Mister.



SPORTS

Mondial d'escrime - les Bleus en or : l'équipe de France masculine de fleuret et d'épée handisport a remporté le championnat du monde d'escrime handisport qui s'est déroulé fin septembre en Hongrie. Le trio de fleuristes Robert Citerne, Romain Noble et Yannick Ifébé a triomphé en finale face à la Pologne. A l'épée, Damien Tokatlian, Ludovic Lemoine et Maxime Valet ont également largement dominé les Polonais en finale. Les Français ont également gagné 3 médailles de bronze : Alim Latrèche à l'épée, Delphine Bernard au fleuret, Ludovic Lemoine au sabre.

Equitation - Championnats d'Europe : l'équipe de France est repartie bredouille des championnats d'Europe d'équitation de para-dressage qui se sont déroulés à Deauville (Calvados). Par équipe, la France finit 9^{ème} des 14 nations participantes d'une compétition remportée par le Royaume-Uni suivi des Pays-Bas et de l'Allemagne.

Mondial d'athlétisme : la France s'est classée à la 16^{ème} place des nations participant au championnat du monde d'athlétisme handisport que s'est déroulé, fin octobre, au Qatar. Meilleure Française, Marie-Amélie Le Fur a remporté 4 médailles, 2 en or en saut en lon-

gueur et dans le 400 m, 2 en argent pour les 100 et 200 m. Autre championne du monde, Nantenin Keita gagne l'or pour le 400 m et l'argent sur le 100 m. Pas de titre chez les hommes, mais l'argent pour Louis Radius dans le 1 500 m et le bronze dans le 800 m. Argent également pour Mandy François-Elie pour le 400 m, et bronze pour Timothée Adolphe sur 400 m. Enfin, bronze également pour le vétéran Pierre Fairbank (44 ans) pour les 100 et 800 m, ainsi que pour le relais 4x400 m avec Alex Adelaide, Nicolas Brignone et Julien Casoli. La compétition a été dominée par la Chine qui obtient 85 médailles dont 19 d'or, la Russie avec 69 médailles dont 16 d'or et, loin derrière, les Etats-Unis, 39 médailles dont 11 d'or.



Le CPSF enfin reconnu : la loi visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale a été promulguée fin novembre. Ses dispositions s'appliquent aux différentes fédérations sportives, handisport et sport adapté et concernent les pratiquants, entraîneurs, juges et arbitres entrant dans le cadre du haut-niveau. La loi reconnaît officiellement le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), créé il y a 23 ans, et qui dispose désormais d'une personnalité juridique.

Dicton du trimestre :
« Au gui l'an neuf ! »

Origine des expressions

Voici une charmante coutume que celle qui consiste à s'embrasser sous le gui pour la nouvelle année ! Les effets magiques et ancestraux du gui assurent le meilleur avenir à tous ceux qui la respectent...

Depuis l'époque païenne, le gui tient une place centrale dans la culture populaire et se retrouve présent dans de nombreuses légendes. Sa verdure persistante au cœur des mois les plus froids et sa longévité en font un symbole de la continuité de la vie en plein hiver et même de l'immortalité : les druides celtes l'ont adopté comme plante sacrée, qui servait aussi bien à guérir les maladies, immuniser contre les sortilèges et les poisons, assurer la fertilité, etc.

Chez les peuples scandinaves, lorsque des ennemis se rencontraient sous le gui dans la forêt, ils devaient déposer leurs armes et observer une trêve jusqu'au lendemain. C'est de là que proviendrait, la vieille coutume de suspendre une boule de gui au plafond et d'y échanger un baiser en signe d'amitié et de bienveillance.

L'expression celte « o ghel an heu » (que le blé germe), est devenue « au gui l'an neuf » pour se souhaiter la bonne année. Aujourd'hui, le baiser sous le gui peut se faire tout au long des fêtes de fin d'année.



JEUX

Vrai ou faux – Avant que les boules existent, on accrochait des pommes à l'arbre de Noël : vrai ou faux ? (voir Sol.1 en bas de page).

Devinette – Que dit un sapin de Noël qui arrive en retard le soir du réveillon ? (voir Sol.2 en bas de page).

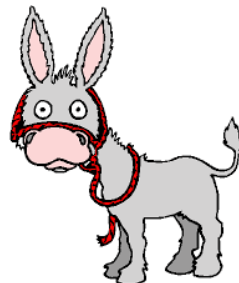
Blague - Il y a quatre âges dans la vie de l'homme :

- celui où il croit au Père Noël ;
- celui où il ne croit plus au Père Noël ;
- celui où il est le Père Noël ;
- celui où il ressemble au Père Noël.



Rébus

Toute l'équipe d'Han'dizou vous la souhaite :
 (voir Sol.3 en bas de page).



SOLUTIONS DES JEUX

Sol.1 : Vrai. C'est un souffleur de verre allemand qui a inventé les boules de Noël au 19ème siècle. - Sol.2 « Je vais encore me faire enguirlander ! » — Sol.3 : Bonne année (bonne, âne, nez).

INFOS PRATIQUES - INFOS PRATIQUES

DONS - Legs, donations, assurances-vie : choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site www.apf35.fr ou contactez la Délégation 40, rue Danton, à Rennes – tél. : 02.99.84.26.66.


● **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui de janvier—février—mars **2016**, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le **15 décembre 2015**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.
Tirage : 500 exemplaires

Directeur de la publication : Francis Renard

Comité de Rédaction : Patrick Aubry, Hélène Gisèle Boukou, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro : Francis Renard, Tel : 02 99 84 26 66



→ Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie

A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e)
Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :


M^{me} M^{lle} M. Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-Mail (facultatif)

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Seul l'opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.



Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une *cotisation familiale* dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

À compléter et à retourner sous enveloppe *sans affranchir* à :
APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13,
 ou *directement* à votre délégation départementale.

OUI, je souhaite (au choix) :

Adhérer pour 1 an à l'APF DHNA13
25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) €

ou Adhérer à l'APF et m'abonner DHVA13 + AFVA13
pour 1 an au magazine FAIRE FACE
 au prix spécial de **47 €** (au lieu de 58 €) €

et J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif)
 par un don complémentaire de : €

Tarifs valables jusqu'au **TOTAL de mon règlement :** €
 31/12/2014

Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

L'adhésion est individuelle M^{me} M^{lle} M. FBULL13

Nom :

Prénom :

N° d'adhérent (facultatif) :

Adresse :

.....

CP | | | | | Ville :

Ci-joint mon règlement par :
 Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France
 Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

Renseignements facultatifs :
 Numéro de téléphone : | | | | | | | | | |
 Adresse e-mail :@.....

Vous avez entre 18 et 25 ans ?
 Votre 1^{re} année d'adhésion est gratuite.
 Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.